

D2024-092

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 11 décembre 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, AUBAGNAC Michel, BIGOURET-DENAES Christine, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, JALLEY Philippe, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, Christian BERNETTE

Procurations :
Jacqueline BUONOCORE à Fernand ASUNCION
Vérène SOLELIS à Michel AUBAGNAC
Bruno TIRADON à André GAZET
Isabelle JOURDY à Christine BIGOURET-DENAES
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO
Delphine LINGEMANN à Jean-Pierre LUNOT
Philippe JOUFFRET à Christian BERNETTE

Absents/Excusés : Jean-Luc MEYER, Sophie MERCIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 25 dont 8 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Ouverture de crédits d'investissement pour 2025 – Budget général et Actions Culturelles

Rapporteur: M. Michel AUBAGNAC, 3ème adjoint

Pour permettre le financement des dépenses d'un certain nombre de programmes d'investissement, hors « restes à réaliser », et considérant que les engagements financiers pris début 2025 ne peuvent être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissements n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget Principal du nouvel exercice,

D2024-092

Il est proposé, sans préjuger des montants qui seront votés par l'Assemblée délibérante, et afin de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du budget 2025 :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L1612-1 du Code Général Des Collectivités Territoriales,
- d'ouvrir dans la limite maximale de 25% des crédits du **Budget Principal** de l'exercice 2024 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget Principal 2025, comme suit :

Chapitre - Compte	Crédits ouverts 2024	1/4 Crédits pour 2025
20 - Immobilisations incorporelles	606 579,02 €	151 644,76 €
2031 - Frais d'études	606 579,02 €	151 644,76 €
21 - Immobilisations corporelles	467 739,29 €	116 934,82 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	3 744,00 €	936,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	98 560,00 €	24 640,00 €
21316 - Constructions équipements du cimetière	32 640,00 €	8 160,00 €
2138 - Autres constructions	353,29 €	88,32 €
21531 - Réseaux d'adduction d'eau	10 000,00 €	2 500,00 €
215731 - Matériel roulant	49 412,00 €	12 353,00 €
215741 - Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	38 400,00 €	9 600,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	15 386,00 €	3 846,50 €
21838 - Autre matériel informatique	2 000,00 €	500,00 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	350,00 €	87,50 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	16 420,00 €	4 105,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	200 474,00 €	50 118,50 €
23 - Immobilisations en cours	1 855 751,71 €	463 937,93 €
2313 - Constructions (en cours)	1 855 751,71 €	463 937,93 €

- d'ouvrir dans la limite maximale de 25% des crédits du **Budget Annexe Actions Culturelles** de l'exercice 2024 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget Principal 2025, comme suit :



D2024-092

Chapitre - Compte	Crédits ouverts 2024	1/4 Crédits pour 2025
21 - Immobilisations corporelles	30 000,00 €	7 500,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	30 000,00 €	7 500,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter selon les modalités ci-dessus, l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissement de l'exercice 2025 sur le Budget Principal et le BA Actions culturelles, conformément à l'article L1612-1 du CGCT.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Marcel ALEDO

